

**2012/4162 - FISAC 8e - phase 2 : attribution d'une subvention pour un montant de 11 667 euros à l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) pour le cofinancement du poste de chef de projet FISAC à temps plein et approbation de 2 avenants à des conventions ayant trait à ce dispositif** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 09/01/2012, p. 0068)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

(Adopté.)